



## **Lois pour les examens**

(Etat : le 11.02.2025)

Chères étudiantes, chers étudiants,

Veuillez trouver ci-dessous la liste des lois générales que vous devez nécessairement avoir avec vous pour les examens 2025. Ces lois sont complémentaires aux indications des professeures et professeurs (veuillez-vous référer aux documents établis par les professeures et professeurs). Elles ne seront en aucun cas fournies en annexe des cas d'exams.

Droit cantonal : LOJ, LPA, LPAv, RPAv, LTPH, LaCC, LaLP, LaCP, LCCBL, LPFisc, ROAC, LJF (loi sur les jours fériés), RTFMC.

Droit fédéral : Cst., CC, CO, CP, LLCA, LCART, LCD, LBA, OBA, OBA-FINMA, LP, PA, LPGA, LTF, LTAF, CPP, CPC, LDIP, LEg, LOAP, LOGA, OLOGA, LTFB, PCF.

Droit international : CL (Convention de Lugano), CEDH.

Textes déontologiques : CSD (Code suisse de déontologie de la Fédération Suisse des Avocats) ; Us et coutumes de l'Ordre des avocats de Genève

Vous devez également avoir un calendrier standard 2024-2025.